



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Date de la convocation :**  
3 décembre 2020

**Date d'affichage :**  
3 décembre 2020

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procuration : 3

**A la majorité :**  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Excusée : Madame Sylvie Debove.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

**Objet : Coopérative Jeunesse Services 2021**

Conformément à sa politique jeunesse et dans le cadre de l'aide aux jeunes,

2020/10.12/11

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le

.....14 JAN. 2021.....

Publiée et Notifiée le

.....14 JAN. 2021.....

Le Maire,

Laurent Poissant



Conformément à sa politique en faveur des quartiers prioritaires et dans le cadre du Contrat de Ville,

La commune de Mazingarbe, en partenariat avec les Villes de Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle, souhaitent organiser une Coopérative Jeunesse Services (C.J.S.) intercommunale pour promouvoir l'esprit d'entreprendre en milieu solidaire.

La C.J.S. est un projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif. Tout jeune de 16 à 18 ans est concerné. L'objectif est de développer l'autonomie des jeunes et la prise de conscience de leurs capacités, développer l'esprit d'entreprendre et sensibiliser au modèle de coopération.

Le coût total du projet est estimé à 35 900 euros pour les communes membres avec une participation de 2 000 euros par commune.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte le principe de mise en œuvre de l'action intitulée Coopératives Jeunesse Services Intercommunale 2021 .

Sollicite les différents partenaires financiers susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet. Il est entendu que la Coopérative Jeunesse Services se réalisera sur la base du plan de financement prévisionnel figurant dans la convention de partenariat, sous réserve de l'obtention des subventions et consultation de l'avis des quatre communes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Villes de Grenay, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle et les avenants financiers résultants de l'exécution de cette action.

Autorise le versement d'une subvention de 2 000 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

